



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Modification des membres de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.

Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.

Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.

Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.

Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait l'obligation aux communes de plus de 5.000 habitants de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Considérant que cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,

Considérant qu'elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

Considérant que le Maire préside la commission et arrête la liste des membres,

Considérant la délibération n°60/20 du 21 septembre 2020, désignant les membres élus de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite :

- **Monsieur Philippe MAUGER**, Maire de la commune de Mouy ou son représentant ;
- **Monsieur Gérard HAUTDEBOURG**, 2^{ème} adjoint au Maire chargé du cadre de vie, voirie, parcs et cimetière,
- **Monsieur Patrick BRUVIER**, 4^{ème} adjoint au Maire chargé des travaux, urbanisme, efficacité énergétique et PLU,
- **Madame Annie RIVIÈRE**, 3^{ème} adjointe au Maire chargée de la solidarité active et CCAS,
- **Monsieur Benoît VERCOUSTRE**, conseiller municipal de la liste « Ensemble, réveillons Mouy »,
- **Madame Ghislaine POULENARD**, conseillère municipale de la liste « Mouy, dans le bon sens »,
- **Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS**, conseiller municipal de la liste « Pour Mouy, avec vous, poursuivons notre engagement ».

Considérant la démission de Madame Annie RIVIÈRE,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Désigne Madame Leïla SEBIH, nouveau membre pour siéger à la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.



Nombre de votants : 28

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4

Adopté à la majorité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 89/20


Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

